

## LA SITUATION DU MARCHÉ

### Épicerie.

Dans le commerce d'épicerie les affaires continuent à être assez bonnes en général.

L'un des changements les plus importants dans la liste des prix est une baisse de 5 cents par gallon pour la mélasse. Il faut aussi signaler une légère baisse du prix du sel d'Epsom, de la soude caustique et du vitriol et une augmentation de  $\frac{1}{4}$  de cent par livre pour la morue en quart. Le prix de l'alun, qui était de 0.04 $\frac{1}{2}$  cents la livre a doublé.

### Ferronnerie.

Le calme règne toujours dans le commerce de ferronnerie et de peinture.

On note une augmentation de \$0.25 dans le prix des tôles galvanisées et Apollo; celui de l'huile de lin a aussi légèrement augmenté et le blanc de plomb est coté aujourd'hui \$10.35 et \$11.60 les cent livres au lieu de \$9.60 et \$10.85.

## DANS LE MONDE COMMERCIAL

### Elections à la Chambre de Commerce

Mercredi dernier, 9 février courant, les nouveaux officiers de la Chambre de Commerce du District de Montréal sont entrés en fonction. En cédant son fauteuil au nouveau président, M. Frank Pauzé a fait une revue rapide des travaux accomplis au cours de son terme d'office. En prenant charge de la présidence, M. Ludger Gravel prononça une fort intéressante allocution expliquant comment devait fonctionner et s'effectuer le travail de la Chambre de Commerce par le concours de ses commissions. Il a une confiance absolue dans la force du travail, du travail continu et souverain qui peut accomplir des merveilles et c'est là le "moto" qu'il met en tête de son programme et qui en sera l'élément constitutif.

Le dépouillement du scrutin pour les conseillers a donné les résultats suivants: Ont été élus—MM. J. B. Baillargeon, O. F. Berthiaume, A. N. Brodeur, J. N. Cabana, J. N. Chevrier, Eugène Desmarais, L. C. de Tonancour, A. P. Frigon, Léon Gagné, Jr., Lieutenant-Colonel W. L. Gear, Raoul Grothé, Alfred Jeannotte, J. O. Labrecque, Alfred Lambert, A. S. Lavallée, C. E. Martin, Emile Rolland, J. H. P. Saucier, W. A. Wayland, honorable sénateur J. M. Wilson.

### LES NOUVEAUX OFFICIERS DE L'UNION DES COMMIS-ÉPICIERIS DE MONTREAL

La réunion annuelle des commis-épiciers de Montréal a eu lieu mercredi soir, dans les salles de l'édifice du "Prix Courant", au no 80, rue Saint-Denis. M. Henri Renaud, présidait l'assemblée.

Après l'expédition des affaires de routine on a procédé à l'élection des officiers pour le premier semestre de l'année 1916. Le résultat a été le suivant:

Président, Aug. Tessier; 1er vice-président, Emile Lapointe; 2ième vice-président, C. E. Trottier; secrétaire-trésorier, Albert Pigeon; secrétaire-archiviste, Henri Renaud; agent d'affaires, Arthur Massé; auditeurs, L. Bellemose et L. E. Bastien. Ces officiers constituent le conseil d'administration de l'union.

Un comité spécial de trois membres a présenté un intéressant travail sur la révision de la constitution de l'Union. Le rapport a été adopté et la contribution annuelle de chaque membre a été fixée à un dollar. L'Union comprend maintenant 834 membres; c'est un beau résultat, car elle n'a été fondée qu'il y a une année seulement, dans le but de former de bons commis. Un bureau de placement fonctionne depuis plusieurs mois, et nombre de commis-épiciers ont été placés par les officiers et l'agent d'affaires.

Le 23 février courant, M. J. A. Paulhus de la maison Hatton & Cie, donnera une conférence aux membres. Il traitera le sujet suivant: "Le poisson et son ouvrage hygiénique." Il fera aussi l'histoire des pêcheries canadiennes. Les patrons, les commis-épiciers et les dames sont invités à cette réunion.

L'Union continuera sa campagne pour obliger les marchands-ambulants à se procurer le permis nécessaire pour vendre leurs marchandises.

## MEFIEZ-VOUS!

Nous avons déjà mis en garde les marchands contre une pratique qu'on essaie d'introduire dans le commerce et qui n'est autre qu'une forme du fameux "timbre vert" interdit par la loi.

Il s'agit des primes de voyage qu'une compagnie essaye de faire adopter par les marchands et qui à notre avis constituent une infraction formelle à la loi des timbres de commerce.

Sans doute ceux qui tenteront d'implanter ce système dans nos magasins se garderont bien de laisser voir le côté faible de leur invention et la déféctuosité qui la met en marge de la légalité. C'est pourquoi nous avertissons les marchands et les engageons à se méfier des propositions qui leur seront faites à ce sujet. Quiconque enfreint la loi des Timbres de Commerce est passible d'une lourde peine, il est donc prudent de ne pas s'y exposer. Or dans sa forme actuelle le système des Bons de voyage ne saurait être accepté comme légal et par conséquent il est sage pour tout commerçant soucieux de sa sécurité de ne pas se laisser persuader par les faux arguments qui lui sont donnés pour lui faire accepter ce ticket qui ne manquera pas d'être productifs, certes, à la compagnie, qui essaye d'exploiter cette industrie en dépit des règlements, mais exposera le marchand aux pénalités les plus sévères.

## LE PRIX DES POMMES DE TERRE

Il y a un an environ les pommes de terre se vendaient, à Montréal, par charge de wagon, de 50 à 55 cents le sac, sur rail. Leur prix est aujourd'hui de 350 pour cent, à peu près, plus élevé.

Le Nouveau-Brunswick n'a eu que les deux tiers de sa récolte ordinaire, la récolte de l'Ontario a été de beaucoup au-dessous de la moyenne, et les prix des pommes de terre ont, en conséquence, plus que doublé depuis trois mois.

Cette augmentation est d'autant plus sensible que le prix de la farine est aussi très élevé. Reste à savoir ce que pourront fournir la Colombie-Anglaise et l'Alberta pour combler le déficit de l'est. Toronto a déjà reçu de l'ouest des tubercules dont une partie avait gelé en route.